

SUIVI DES REPONSES APPORTEES PAR COVAGE SOMME ANALYSE DU RAPPORT ANNUEL 2017

Code couleur du présent document : Réponse satisfaisante / Réponse partiellement satisfaisante / Réponse insatisfaisante

1. Questions techniques et commerciales

- Pouvez-vous fournir les éléments manquants du compte-rendu technique : travaux de maintenance, travaux de modernisation, travaux de renouvellement, statistiques de disponibilité du réseau, état des réserves de capacité... ?

Le rapport annuel intègre désormais des indicateurs relatifs au temps de traitement de commandes des usagers, et au traitement de l’activation des services. Le Délégué a par ailleurs transmis, lors de l’instruction du Rapport Annuel 2017, des tableaux et documents relatifs à la maintenance préventive et curative, ainsi qu’à la saturation du réseau (mail du 20/08/2018). Il serait souhaitable, comme indiqué précédemment au Délégué, que le corps du Rapport Annuel 2018 analyse et commente ces différents tableaux annexes.

Sur le traitement des DT / DICT, le Délégué a transmis le 21/12/2018 une annexe relative au processus de traitement des DT/DICT, mais ne présente pas dans le Rapport Annuel mis à jour ou dans cette annexe, des chiffres spécifiques aux demandes traitées par le Délégué en 2017 sur la Somme. Le Rapport Annuel 2018 devra comprendre ces informations.

- Pouvez-vous justifier l’absence d’enquête de satisfaction des usagers ?

Le Délégué a présenté une enquête de satisfaction lors du comité de suivi de la DSP du 11 septembre 2018. Celle-ci portait sur les clients finaux du réseau (services entreprises). Il sera souhaitable que dans le Rapport Annuel 2018, cette enquête puisse être mise à jour et porter également sur les services FTTH. Cette enquête devra porter sur les opérateurs Usagers du Réseau.

- Pouvez-vous compléter l’annexe 4 sur les opérations de maintenance, et qu’elle fasse état des éventuelles opérations cumulées par nature (comme stipulé dans la Convention de DSP) ? Par ailleurs, pouvez-vous indiquer les actions menées en matière de maintenance préventive ?

Le Délégué a transmis par mail le 20/8/2018 un listing des opérations de maintenance curatives et préventives réalisées. Il sera attendu dans le Rapport Annuel 2018 que ces listes soient directement intégrées dans le corps du rapport et commentées par le Délégué.

- Pouvez-vous étayer les perspectives commerciales 2018 en précisant, par exemple, pour les « services entreprises », les objectifs attendus sur les différentes gammes de service ? Pouvez-vous indiquer vos perspectives sur les services FTTH (opérateurs clients, taux de pénétration attendu...)

Le Délégué a précisé les perspectives commerciales du réseau sur les services FTTH et entreprises.

- Pouvez-vous communiquer le journal des incidents et interventions qui ont eu lieu sur le réseau en 2017, ou a minima, indiquer l’absence de ceux-ci.

Le Délégué a transmis par mail le 20/8/2018 un listing des opérations de maintenance curatives et préventives réalisées. Il sera attendu dans le Rapport Annuel 2018 que ces listes soient directement intégrées dans le corps du rapport et commentées par le Délégué.

- Pouvez-vous préciser les dispositions prises en matière d’intégration des données de construction et de raccordements dans le SIG, conformément aux dispositions de la Convention de DSP

Le Délégué n’apporte pas de précisions sur ces aspects. Toutefois, les dispositions prises dans l’avenant à la DSP signé en Septembre 2018 permettront à Somme Numérique d’appliquer le cas échéant des pénalités au Délégué si des manquements sont constatés.

2. Questions financières

- Les comptes fournis en annexe 2 doivent être complètement commentés dans le rapport annuel. Le rapport ne fournit aucune explication sur les produits, les charges et les investissements de l’onglet « CR et invest 2017 ». Les évolutions par rapport à 2016 d’une part, et les écarts par rapport au compte d’exploitation prévisionnel d’autre part, doivent être expliqués. **Pas fait.**
 - Les produits ne sont pas assez détaillés : le niveau de détail dans le rapport annuel 2017 est ainsi bien moindre que dans le compte d’exploitation prévisionnel et dans les précédents rapports annuels. **Pas fait.**
 - Les comptes analytiques doivent être expliqués en détail ; une note explicative du passage des comptes de bilan et de résultat aux comptes analytiques d’exploitation doit être fournie ; **Pas fait. Le passage des comptes analytiques à la comptabilité sociale de Tutor Somme reste mystérieux.**
 - La forte progression de charges d’exploitation (+60%, soit une augmentation beaucoup plus importante que celle des produits) doit être expliquée.
- ⇒ **Sur ces 4 premiers points, nous concluons que le rapport 2017 version 3, n’a pas été amélioré par rapport à la v1.**
- Le rapport ne fournit aucune explication et aucun calcul sur le montant des redevances dues à Somme Numérique. Conformément à l’article 35 du contrat, « le détail des justificatifs des redevances et de la surtaxe versée à l’Autorité déléguée » doit figurer dans le rapport. **Le tableau des redevances d’affermage a été ajouté, mais les données de base du calcul (nombre de prises éligibles, raccordées, etc.) ne sont toujours pas indiquées dans le rapport.**
 - Le changement de méthode comptable sur les amortissements est mentionné mais n’est pas expliqué par le Délégué. Le calcul des amortissements de caducité sur le matériel renouvelable doit être fourni. L’inscription de ces amortissements au passif du bilan plutôt qu’à l’actif doit être justifiée. **Explication donnée sur les « amortissements de caducité », qui sont finalement des provisions pour renouvellement des équipements actifs, au passif du bilan. Toutefois, les montants des dotations aux amortissements et de cette provision restent non expliqués : les tableaux d’amortissement ne sont pas fournis. Il reste une incohérence entre la valeur des dotations aux amortissements dans la comptabilité analytique (page 30 du rapport annuel v3) et la comptabilité sociale.**
 - L’inscription des raccordements en immobilisation à l’actif du bilan ne peut être retenue (notamment pour le calcul de la VNC) dans la mesure où ils sont financés par Somme Numérique. Cette prise en charge du Délégué doit apparaître en subvention au passif (et être déduite de la VNC) si les raccordements continuent d’être activés. **Covage indique que la facturation des raccordements par le délégataire au délégataire « s’analyse comme une cession d’actif : le produit est enregistré en chiffre d’affaires de l’exercice et les ouvrages correspondants sont sortis de l’actifs du délégataire à leur valeur nette comptable ». Il indique également que cela n’a pas encore été fait en 2017 : « la valeur de ces ouvrages n’a pas été défalquée de l’actif du délégataire à fin 2017 et le sera dans les comptes 2018. Ce point nécessite néanmoins la validation du commissaire aux comptes, action en cours »**
- ⇒ **Covage est prêt à sortir les raccordements de son bilan. Reste à contrôler que le changement a bien été opéré dans les comptes 2018.**
- Les variations du patrimoine intervenues en 2017 doivent être présentées. Le rapport ne fait état, et de manière trop succincte, de la valeur cumulée des biens. **OK**
 - Les investissements 2017 doivent être comparés, poste par poste, avec le montant des investissements prévu dans le compte d’exploitation prévisionnel. **Pas fait.**

- L'ensemble des conventions passées entre Tutor Somme et le groupe Covage doivent être fournies et les flux financiers correspondant en 2017 identifiés.

Les conventions ont certes été fournies, mais les explications ne sont pas satisfaisantes : pour le principal coût au titre de l'assistance générale (1 091K€), la seule explication apportée est « Forfait global de mise à disposition des équipes ». Le montant de 1 091K€ n'est même pas cohérent avec le chiffre indiqué dans la convention d'assistance générale au 4.1.1 (882K€).

- La liasse fiscale complète doit être fournie. Le rapport des CAC doit être fourni dès que possible ; préciser la date à laquelle ils seront disponibles. OK, fourni fin juillet
- Le compte d'exploitation prévisionnel pour les cinq exercices suivants et un comparatif par rapport au compte d'exploitation prévisionnel doivent être présentés dans le rapport annuel;

Pas fourni pour 2017, mais Covage explique que le prévisionnel doit prendre tout son sens suite à l'avenant signé en octobre 2018 et que « la validation des budgets 2019 intervenant courant janvier 2019, nous reviendrons vers Somme Numérique avec un prévisionnel actualisé à l'issue de la validation du budget, courant février »

⇒ A fournir dans le prochain rapport sur l'exercice 2018

3. QUESTIONS RAPPELÉES DANS LA PRESENTATION PPT EN COPIL

o Points financiers

- Présentation des variations du patrimoine (immobilisations acquises pendant l'année) et comparaison avec le BP fait à moitié (variation annuel, mais pas de comparaison avec le BP)
- Remarque sur l'immobilisation des raccordements restée sans réponse. Réponse apportée, mais sortie des raccordements de l'actif du délégataire reste à effectuer et à contrôler dans les comptes 2018
- Tableaux d'amortissement. Non fournis Changement de méthode comptable en matière d'amortissement. OK Amortissements de caducité enregistrés au passif Explication du principe (il s'agit d'une provision pour renouvellement), mais pas de l'application pratique conduisant aux montants indiqués.
- Flux financiers avec le groupe Covage pas totalement expliqués. Demeure non expliqué, et le montant non cohérent avec celui indiqué dans les conventions fournies.
- Prévisionnel sur les 5 années futures et comparaison avec le BP. Réponse d'attente de Covage : le prévisionnel n'a de sens qu'une fois d'avenant signé. Le prévisionnel sera fourni en février 2019.